
Jour de séance 4

le vendredi 24 octobre 2025

9 h

Prière.

La présidente de la Chambre présente les pages pour la session.

Les nouveaux pages sont les suivants : Taylor Carr, de Burton ; Jenna Marsh, de St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador ; Isabella McHardie, de Fredericton ; Ruben Moreno Moran, de Santa Tecla, El Salvador.

Les pages suivants reprennent du service : Morgan Finley, de Upper Gagetown ; Sana Hashmat, de Fredericton ; Alex Lutes, de Salisbury ; Julianna Piques, de Halton Hills, Ontario.

La présidente rappelle aux parlementaires de respecter la limite d'une minute pour les déclarations de condoléances et de félicitations et les déclarations de députés.

La présidente indique en outre que les mots « la dame qui ressasse le passé » sont non parlementaires et rappelle aux parlementaires de se désigner mutuellement par le nom de leur circonscription ou leur titre.

M^{me} Conroy (Miramichi-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à faire installer un trottoir sur le pont Centennial, à Miramichi. (Pétition 2.)

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 2, 4, 5 et 6 soit appelée et que leur étude se poursuive jusqu'à 11 h 30, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 2, *Loi modifiant la Loi sur la santé publique*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 2 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 2, *Loi modifiant la Loi sur la santé publique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 4, *Loi concernant la Loi sur la Commission d'appel du secteur agricole et la Loi sur les abeilles*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 4 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 4, *Loi concernant la Loi sur la Commission d'appel du secteur agricole et la Loi sur les abeilles*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 5 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur l'Université du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période réservée à la deuxième lecture des projets de loi est écoulée.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Robichaud, appuyé par M^{me} Vautour, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 21 octobre 2025

À Son Honneur,
l'honorable Louise Imbeault,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h.